

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-ANNE
DU 09 juin 2023 à 18h45**

<u>Date</u> : 09/06/2023 <u>Date de convocation</u> : 05/06/2023 <u>Secrétaire de séance</u> : VIOLET Pierre-Alain	<u>Présents</u> : ANTHEAUME Laure, BALLEUR Frédéric, BINET Noémie, , FILONE DE NOISDENS Vahiré, BEQUIGNON Margaret, MOREAU Éric, LETURGEON Jonathan, MONTARU Christian, ROUSSEAU Fleur. <u>Absents</u> : GUENOT Benjamin donne pouvoir à MONTARU Christian, VIOLET Pierre-Alain donne pouvoir à ANTHEAUME Laure
--	---

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à 18h45, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Anne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Laure ANTHEAUME, Maire.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales 2023.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Maire ayant ouvert la séance, fait l'appel nominal et constaté le quorum, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Monsieur VIOLET Pierre-Alain est désigné pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, Madame le maire déclare ce jour, vendredi 9 juin 2023 à 18H45 l'ouverture du scrutin pour la désignation des délégués (au nombre de 1) et de leurs suppléants (au nombre de 3).

1. Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales 2023 :

Résultat des votes du 1^{er} tour pour la désignation des délégués :

- Candidat 1 : ANTHEAUME Laure 9 voix
- Candidat 2 : BALLEUR Frédéric 2 voix

Madame ANTHEAUME Laure élue déléguée avec 9 voix

Résultat des votes du 1^{er} tour pour la désignation des suppléants :

- Candidat 1 : VIOLET Pierre-Alain 11 voix
- Candidat 2 : BINET Noémie 11 voix
- Candidat 3 : BALLEUR Frédéric 7 voix
- Candidat 4 : ROUSSEAU Fleur 1 voix

Monsieur VIOLET Pierre-Alain est élu suppléant avec 11 voix
Madame BINET Noémie est élue suppléante avec 11 voix
Monsieur BALLEUR Frédéric est élu suppléant avec 7 voix

Délibération n°2023-05-01

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H15.

ACTE DE PUBLICATION

Le Maire atteste que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal comportant les délibérations adoptées le **09 juin 2023** a été affiché à la porte de la mairie.

Le Maire,
L. ANTHEAUME

